



ETUDE DES MOTIFS A L'ORIGINE DES AVIS D'INAPTITUDE MEDICALE AU POSTE DE TRAVAIL EN 2017

- Région Sud Provence Alpes Côtes d'Azur -

- G. Bellagamba, Chercheur associé, Service de médecine et santé au travail d'Aix Marseille Université (Pr MP. Lehucher-Michel / EA 3279) - Consultant en épidémiologie et statistiques
- Membres du Comité de pilotage*
- Pr MP. Lehucher-Michel, Aix Marseille Université EA3279, Service de Médecine et Santé au travail, Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille

* voir en annexe



OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ETUDE

- Recenser les pathologies, maladies chroniques et handicaps motivant les avis d'inaptitudes médicales au poste de travail
 - L'inaptitude médicale au poste de travail constitue un avis prononcé par le médecin du travail dès lors que celui constate que l'état de santé d'un salarié est devenu incompatible avec le poste qu'il occupe (*Ministère du travail, 2017*) -
 - NB : l'avis d'inaptitude est essentiellement l'aboutissement d'un processus de tentative de maintien dans l'emploi. Les résultats des études de l'observatoire Evrest PACA mettent en évidence que 88% des salariés identifiés comme présentant un risque pour le maintien dans l'emploi conservent un emploi (Evrest PACA, 2018) -

METHODE D'ENQUETE

- Enquête descriptive (→ mesurer) et analytique (→ comparer) des caractéristiques des inaptitudes médicales définitives au poste de travail en 2017
- Données recueillies à propos des salariés inaptes (74 items) et « non inaptes » (16 items)
 - caractéristiques de l'entreprise qui emploie le salarié
 - caractéristiques socio-professionnelles du salarié
 - dernière visite de pré-reprise
 - première visite menant à l'inaptitude
 - données cliniques relatives à l'inaptitude
 - expositions professionnelles du salarié inapte
 - issue de l'inaptitude
- Données extraites des dossiers médicaux de santé au travail par les médecins de 10 SIST des six départements de la région Sud PACA
- Analyses statistiques en vue de déterminer si une différence de répartition d'une variable entre les salariés est significative tout en tenant compte de l'influence des autres variables mises en jeu

PARTICIPATION A L'ETUDE ET INCIDENCE GLOBALE DES INAPTITUDES MEDICALES

- Parmi les 10 SIST partenaires (sur les 16 SIST de la région)
 - 148 médecins du travail ont participé à l'étude
 - 2 779 dossiers d'inaptitudes ont été analysés
 - 226 701 dossiers de « non inaptes » (i.e. aptes, aptes avec restrictions, aptes avec adaptation de poste, attestations de suivi...) ont été analysés
- Le taux d'incidence de l'inaptitude médicale est de 7,75 inaptes pour 1 000 salariés suivis sur l'année

FACTEURS SOCIOPROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LA SURVENUE DES INAPTITUDES

Variables	Part des inaptes	Part des « non inaptes »	Rapport de « chance* » (OR aj.) ^{a,b}	
Femme	59,4%	45,5%	1,48 (<i>≈ 1,5 ♀ inapte pour 1 ♂ inapte**</i>)	↗
45-54 ans	30,4%	23,4%	2,73 4,21 (<i>≈ 2,7 salariés de 45-54 ans et 4,2 salariés de ≥ 55 ans inaptes pour 1 salarié ≤ 24 ans inapte**</i>)	↗↗
≥ 55 ans	29,6%	14,7%		↗↗
Employés	50,1%	42,8%	4,10	↗↗
Ouvriers	29,7%	29,6%	4,26	↗↗
Contrats hors CDI	4,0%	28,5%	Entre 0,09 et 0,23 (soit 3,45 et 11,1 fois moins) selon le type de contrat	↘↘
Taille entreprise > 299 salariés	6,8%	8,6%	0,71 (soit 1,4 fois moins)	↘
Ancienneté dans l'entreprise < 6 ans	50,6%	69,4%	-	-
Services non marchands	28,6%	20,7%	~ 1	=
Activ. financières et assurances	1,6%	2,5%	0,64 (soit 1,4 fois moins)	↘
Activ. immobilières	0,7%	1,6%	0,31 (soit 3,2 fois moins)	↘↘

* La force d'association entre les variables est estimée à l'aide des Odds Ratios (OR aj.) qui peuvent être traduits par « rapports de chance ». Aussi, la notion de « chance » est ici employée au sens statistique

^a résultats après contrôle des effets de confusion entre les variables ; ^b cf modalités de référence dans le rapport d'étude

** Exemple indicatif de lecture du résultat qui en toute rigueur méthodologique n'est pas strictement exact

MODALITES D'ENTREE DANS LE PROCESSUS D'INAPTITUDE MEDICALE

DERNIERE VISITE DE PRÉ-REPRISE

- 80,3% des salariés entrés dans le processus d'inaptitude ont bénéficié d'une visite de pré-reprise
 - 67,6% à l'initiative du salarié
 - 24,2% à l'initiative du médecin conseil
- Lorsqu'une visite de pré-reprise a eu lieu,
 - 56,5% des visites menant à l'inaptitude sont réalisées dans le mois qui suit la visite de pré-reprise
 - 82,4% dans les 3 mois

MODALITES D'ENTREE DANS LE PROCESSUS D'INAPTITUDE MEDICALE (suite)

VISITE MENANT À L'INAPTITUDE

➤ Déclarations d'inaptitude

- 72,4% à l'issue d'une visite de reprise après maladie ordinaire
- 16,5% à l'issue d'une visite de reprise après AT/MP
- 7,8% à l'issue d'une visite à la demande

➤ Conclusions médicales

- 53,1% « Inapte au poste, apte à un autre »
- 15,2% « Tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé »
- 31,7% « L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi »

MODALITES D'ENTREE DANS LE PROCESSUS D'INAPTITUDE MEDICALE (suite)

VISITE MENANT À L'INAPTITUDE (suite)

Variables	Conclusion médicale / Rapport de « chance » (OR aj.) ^{a,b}		
	« Inapte au poste [...] »*	« Tout maintien du salarié [...] »*	« L'état de santé du salarié [...] »*
Femme	0,67 (soit 1,5 fois moins)	~ 1	1,50
< 35 ans	2,0	~ 1	~ 1
45-54 ans	~ 1	~ 1	1,87
≥ 55 ans	~ 1	~ 1	2,46
Professions intermédiaires / Employés / Ouvriers	~ 1	~ 1	0,14 (soit 7,1 fois moins)
Ancienneté dans l'entreprise 11-15 ans	~ 1	~ 1	1,39
Alpes-de-Haute-Prov.	~ 1	1,86	0,32 (soit 3,1 fois moins)
Hautes-Alpes	~ 1	0,05 (soit 20 fois moins)	1,50
Alpes-Maritimes	~ 1	0,35 (soit 2,9 fois moins)	~ 1
Var	~ 1	0,43 (soit 2,3 fois moins)	~ 1

^a résultats après contrôle des effets de confusion entre les variables ; ^b cf modalités de référence dans le rapport d'étude

* « Inapte au poste, apte à un autre »

« Tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé »

« L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi »

MODALITES D'ENTREE DANS LE PROCESSUS D'INAPTITUDE MEDICALE (suite)

SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- 58,9% des salariés déclarés inaptes bénéficient de l'obligation d'emploi.
 - 30,1% en invalidité
 - 41,6% bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
 - 10,2% en incapacité permanente reconnue en AT/MP

PATHOLOGIES ET HANDICAPS MOTIVANT LES AVIS D'INAPTITUDE

- 87,6% des pathologies motivant les avis d'inaptitude sont regroupées en cinq catégories de diagnostic selon la nomenclature CIM10
 - Pathologies musculosquelettiques : 40,3% des avis d'inaptitude
 - Psychopathologies : 36,8%
 - Tumeurs / Maladies de l'appareil circulatoire / Maladies du système nerveux : 3,5% chacune

PATHOLOGIES ET HANDICAPS MOTIVANT LES AVIS D'INAPTITUDE (suite)

Variables	Part des inaptes	Pathologies principales à l'origine des inaptitudes / Pourcentages ET Rapport de « chance » (OR aj.) ^{a,b}		
		Pathologies musculo-squelettiques	Psychopathologies	Toutes les autres pathologies
Femme	59,4% OR aj. = 1,48	57,5% 1,42	67,0% 1,79	50,1% ~ 1
45-54 ans	30,4% 2,73	30,9% 4,17	28,7% 3,24	32,8% ~ 1
≥ 55 ans	29,6% 4,21	29,6% 6,42	24,7% 4,24	36,9% 8,18
Employés	50,1% 4,10	50,7% 4,74	53,1% ~ 1	45,3% ~ 1
Ouvriers	29,7% 4,26	37,9% 5,45	16,2% ~ 1	36,3% ~ 1
Cadres et prof. intellectuelles sup.	5,2% ~ 1	0,9% ~ 1	9,9% ~ 1	5,3% ~ 1
Ancienneté dans l'entreprise > 5 ans	49,4% ~ 1	43,7% -	51,8% 1,5	54,1% -

^a résultats après contrôle des effets de confusion entre les variables ; ^b cf modalités de référence dans le rapport d'étude

PATHOLOGIES ET HANDICAPS MOTIVANT LES AVIS D'INAPTITUDE (suite)

Variables	Part des inaptes	Pathologies principales à l'origine des inaptitudes / Pourcentages ET Rapport de « chance » (OR aj.) ^{a,b}		
		Pathologies musculo-squelettiques	Psychopathologies	Toutes les autres pathologies
Construction	4,8% <i>OR aj. ~ 1</i>	7,2% 1,81	2,2% <i>~ 1</i>	5,2% <i>~ 1</i>
Activ. financières et d'assurance	1,6% <i>0,64</i>	0,4% 0,21 (soit 4,7 fois moins)	3,3% <i>~ 1</i>	1,3% -
Activ. immobilières	0,7% <i>0,31</i>	0,4% 0,24 (soit 4,2 fois moins)	1,0% <i>~ 1</i>	0,7% <i>~ 1</i>
Commerce, transport, héberg. & restau.	36,6% <i>~ 1</i>	36,6% <i>~ 1</i>	37,8% 1,47	35,9% <i>~ 1</i>
Bouches-du-Rhône	56,6% -	55,1% -	60,8% -	55,4% -
Hautes-Alpes	10,3% -	13,3% -	8,3% -	9,9% -

^a résultats après contrôle des effets de confusion entre les variables ; ^b cf modalités de référence dans le rapport d'étude

PATHOLOGIES ET HANDICAPS MOTIVANT LES AVIS D'INAPTITUDE (suite)

Variables	Part des inaptes	Pathologies principales à l'origine des inaptitudes / Pourcentages		
		Pathologies musculo-squelettiques	Psychopathologies	Toutes les autres pathologies
« Inapte au poste [...] »*	53,1% -	72,0% -	34,3% -	52,2% -
« Tout maintien du salarié [...] »*	15,2% -	10,3% -	21,3% -	13,2% -
« L'état de santé du salarié [...] »*	31,7% -	17,7% -	44,4% -	34,6% -

^a résultats après contrôle des effets de confusion entre les variables ; ^b cf modalités de référence dans le rapport d'étude

* « Inapte au poste, apte à un autre »

« Tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé »

« L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi »

PATHOLOGIES MUSCULOSQUELETTIQUES A L'ORIGINE DES AVIS D'INAPTITUDE

- 82,0% des pathologies musculosquelettiques motivant les avis d'inaptitude sont regroupés en trois sous-catégories de diagnostic selon la nomenclature CIM10
 - Dorsopathies (i.e. affections du rachis hors arthrose) : 45,4% des avis d'inaptitude pour pathologie musculosquelettique
 - Affections tissus mous : 22,0%
 - Arthropathies : 14,6%

PATHOLOGIES MUSCULOSQUELETTIQUES A L'ORIGINE DES AVIS D'INAPTITUDE (suite)

Variables	Part des inaptes pour patho. musculo-squelet.	Pathologies musculosquelettiques principales à l'origine des inaptitudes / Pourcentages ET Rapport de « chance » (OR aj.) ^{a,b}			
		Dorsopathies	Affections tissus mous	Arthropathies	Toutes les autres patho. musculo-squelet.
Femme	57,5% OR aj. = 1,42	54,7% ~ 1	68,8% 2,26	63,1% 1,69	46,1% ~ 1
25-34 ans	16,5% 1,93	19,5% 1,81	12,3% 3,10	10,2% ~ 1	18,8% ~ 1
≥ 55 ans	29,6% 6,42	23,0% 4,16	35,3% 12,9	40,8% 17,2	29,7% 4,22
Employés	50,7% 4,74	53,7% 2,84	55,0% 4,55	48,3% ~ 1	39,9% ~ 1
Ouvriers	37,9% 5,45	35,1% 2,80	37,9% 5,79	40,0% 2,69	42,8% ~ 1
Ancienneté dans l'entreprise < 6 ans	56,3% -	63,2% 2,17	50,7% ~ 1	50,0% ~ 1	51,3% ~ 1
Construction	7,2% 1,81	7,6% 2,66	5,6% ~ 1	8,3% 4,26	7,3% ~ 1
Adm. publique, enseign., santé & social	28,8% ~ 1	30,6% 1,85	30,0% ~ 1	29,3% ~ 1	22,0% ~ 1
Activ.spé., administra & soutien aux entr.	12,5% ~ 1	12,3% ~ 1	9,4% 0,44 (soit 2,27 fois moins)	15,9% ~ 1	13,6% ~ 1

^a résultats après contrôle des effets de confusion entre les variables ; ^b cf modalités de référence dans le rapport d'étude

PSYCHOPATHOLOGIES À L'ORIGINE DES AVIS D'INAPTITUDE

- 81,9% des psychopathologies motivant les avis d'inaptitude sont regroupées en trois sous-catégories de diagnostic selon la nomenclature CIM10
 - Episodes dépressifs majeurs : 45,6% des avis d'inaptitude pour psychopathologie
 - Troubles anxieux : 23,0%
 - Troubles dépressifs récurrents : 13,3%

PSYCHOPATHOLOGIES À L'ORIGINE DES AVIS D'INAPTITUDE (suite)

Variables	Part des inaptes pour psychopathologies	Psychopathologies principales à l'origine des inaptitudes / Pourcentages ET Rapport de « chance » (OR aj.) ^{a,b}			
		Episodes dépressifs majeurs	Troubles anxieux	Troubles dépressifs récurrents	Toutes les autres psychopathologies
Femme	67,0% OR aj. = 1,79	70,2% 1,96	63,0% 1,65	69,5% 1,91	62,4% 1,50
35-44 ans	21,7% 2,59	24,0% 3,47	20,7% ~ 1	12,2% -	24,4% 3,15
45-54 ans	28,7% 3,24	25,6% 3,50	28,2% 2,54	42,7% 3,54	26,7% 2,75
≥ 55 ans	24,7% 4,24	26,7% 5,55	18,9% 2,62	33,6% 4,29	20,5% 3,19
Ouvriers	16,2% ~ 1	12,3% 0,40 (soit 2,5 fois moins)	18,9% ~ 1	18,5% ~ 1	20,5% ~ 1
Ancienneté dans l'entreprise > 5 ans	51,8% 1,5	51,7% ≈ 1,8	42,9% ~ 1	63,9% ≈ 2,5	55,2% ≈ 2,5
Commerce, transport, hébergement	37,8% 1,47	36,5% 1,82	37,3% ~ 1	46,2% ~ 1	35,6% ~ 1
Bouches-du-Rhône	60,8% -	64,8% -	48,5% -	62,6% -	65,2% -
« Tout maintien du salarié [...] »	21,3% -	21,6% -	13,2% -	28,2% -	26,0% -
« L'état de santé du salarié [...] »	44,4% -	45,0% -	52,4% -	36,6% -	37,9% -

ORIGINE PROFESSIONNELLE DES PATHOLOGIES MOTIVANT LES AVIS D'INAPTITUDE

- 53,7% des pathologies motivant les avis d'inaptitude sont, selon l'avis des médecins du travail, d'origine professionnelle. Parmi elles,
 - Maladies à caractère professionnel (MCP) : 73,4% des pathologies d'origine professionnelle
 - Accidents du travail (AT) : 21,4%
 - Maladies professionnelles (MP) : 5,2%
- 13,9% de l'ensemble des inaptitudes sont, selon les médecins du travail, associé avec un burnout

ORIGINE PROFESSIONNELLE DES PATHOLOGIES MOTIVANT LES AVIS D'INAPTITUDE (suite)

Variables	Part des inaptes	Origine professionnelle (selon l'avis des médecins du travail) / Pourcentages ET Rapport de « chance » (OR aj.) ^{a,b}		
		NON	OUI	Indéterminée
Pathologies musculosquelettiques	40,3%	36,2%	44,6%	32,4%
Psychopathologies	36,8%	24,9%	42,9%	49,8%
Dorsopathies	45,4%	42,4%	44,3%	69,7%
Arthropathies	14,6%	25,9%	8,6%	10,6%
Episodes dépressifs majeurs	45,6%	36,1%	48,2%	52,4%
Troubles anxieux	23,0%	17,7%	27,4%	12,6%
≥ 55 ans	29,6%	34,6%	25,2%	34,6%
« Inapte au poste [...] »	53,1%	50,3%	55,1%	54,4%
« L'état de santé du salarié [...] »	31,7%	35,9%	29,1%	31,8%

^a résultats après contrôle des effets de confusion entre les variables ; ^b cf modalités de référence dans le rapport d'étude

FACTEURS D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE INCOMPATIBLES AVEC LE RETOUR AU TRAVAIL

- 89,0% des motifs d'impossibilité de retour au poste de travail décrits comme liés à au moins un facteur d'exposition professionnelle. Parmi ces motifs,
 - Origine biomécanique : 47,2%
 - Origine psychosociale : 33,0%

- **Sous-catégories de facteurs biomécaniques,**
 - Manutentions manuelles de charges : 53,6%
 - Contraintes posturales : 34,0%
 - Gestes répétitifs : 12,4%

- **Sous-catégories de facteurs psychosociaux,**
 - Mauvaise qualité des rapports sociaux : 46,3%
 - Intensité du travail : 27,5%
 - Exigences émotionnelles : 17,1%
 - Souffrance éthique / Insécurité de la situation de travail / Manque d'autonomie : 9,1%

FACTEURS D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE INCOMPATIBLES AVEC LE RETOUR AU TRAVAIL

Variables	Part des inaptes	Facteurs d'exposition professionnelle principaux / Pourcentages ET Rapport de « chance » (OR aj.) ^{a,b}			
		Facteurs bio-mécaniques	Facteurs psychosociaux	Autres facteurs d'exposition	Pas de lien avec un facteur pro.
Pathologies musculosquelettiques	40,3% -	74,7% -	2,7% -	28,9% -	20,7% -
Psychopathologies	36,8% -	3,8% -	85,7% -	19,3% -	42,9% -
Femme	57,5% OR aj. = 1,48	56,9% ~ 1	68,0% 1,47	37,9% 0,37 (soit 2,7 fois moins)	59,6% ~ 1
Cadres et prof. intellectuelles sup.	5,2% ~ 1	1,3% 0,13 (soit 7,7 soit moins)	11,4% ~ 1	4,5% ~ 1	5,4% ~ 1
Ancienneté dans l'entreprise > 15 ans	16,6% ~ 1	14,0% ~ 1	19,9% ≈ 2	16,0% ~ 1	19,8% ~ 1
Temps partiel	- -	30,1% -	19,3% -	16,9% -	23,6% -

FACTEURS D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE INCOMPATIBLES AVEC LE RETOUR AU TRAVAIL

Variables	Part des inaptes	Facteurs d'exposition professionnelle principaux / Pourcentages ET Rapport de « chance » (OR aj.) ^{a,b}			
		Facteurs bio-mécaniques	Facteurs psychosociaux	Autres facteurs d'exposition	Pas de lien avec un facteur pro.
Activ. financières et d'assurance	1,6% 0,64	0,3% 0,29 (soit 3,5 fois moins)	4,0% 4,11	1,4% ~ 1	1,8% ~ 1
Commerce, transport, héberg. & restau.	36,6% ~ 1	35,4% ~ 1	37,3% 1,98	41,1% ~ 1	36,9% ~ 1
Activ.spé., administra & soutien aux entr.	13,0% ~ 1	14,0% ~ 1	13,5% 1,93	11,9% ~ 1	10,2% ~ 1
Information et communication	1,3% ~ 1	0,3% ~ 1	2,4% 3,89	2,7% ~ 1	1,8% ~ 1
Alpes-de-Haute-Provence	3,0% -	1,0% 0,22 (4,5 fois -)	1,7% 0,41 (2,4 fois -)	5,0% 2,61	0
Hautes-Alpes	10,3% -	15,0% 2,46	10,7% ~ 1	9,1% ~ 1	0
Alpes-Maritimes	12,9% -	16,0% 1,62	13,0% ~ 1	13,7% ~ 1	4,4% 0,22 (4,5 fois -)
Var	14,1% -	13,1% ~ 1	12,2% ~ 1	16,9% 1,60	17,5% ~ 1
« Inapte au poste [...] »	53,1% -	71,0% 3,61	34,7% 0,30 (3,3 fois -)	70,8% 1,65	31,0% 0,35 (2,9 fois -)
« Tout maintien du salarié [...] »	15,2% -	6,6% 0,67 (1,5 fois -)	19,8% ~ 1	6,8% 0,44 (2,3 fois -)	24,1% ~ 1

ORIENTATIONS VERS D'AUTRES PROFESSIONNELS

- 63,4% des salariés déclarés inaptes ont bénéficié d'une orientation du médecin du travail vers au moins un autre professionnel
- Lorsqu'une première orientation a été proposée,
 - Orientation vers un autre médecin : 53,9%
 - Orientations vers un professionnel médico-social : 41,7%
 - ✓ MDPH : 12,2%
 - ✓ Sameth : 11,7%
 - Orientations vers une plateforme de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) : 3,9%
 - Orientations vers un organisme de prévention ou un organisme de formation / bilan de compétence : 0,5%

ISSUES DES AVIS D'INAPTITUDE

- Les médecins du travail ont eu connaissance de l'issue de l'inaptitude pour 87,3% des inaptés
- Licenciement : 94,1% des aboutissements du processus d'inaptitude

Annexe : membres du Comité de pilotage

SIST et institutions	Membres du Comité de pilotage
Association Interprofessionnelle Santé Au Travail du Var (AIST 83)	Dr Anne VIOLA
Association Interprofessionnelle des Services Médicaux-Sociaux des Alpes-de-Haute-Provence (AISMT 04)	Dr Thomas LEBORGNE
Association Interentreprises pour la Santé au Travail du Vaucluse (AIST 84)	Dr Yves CHARMET
Association Médecine du Travail des Alpes Maritimes (Ametra 06)	Dr Germaine FERRANDO
Association Paritaire de Santé au Travail du Bâtiment et des T. P. des Alpes Maritimes (APST BTP 06)	Dr Christian EXPERT
Association des Services de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône (ASTBTP 13)	Dr Sophie DUMAS
Expertis	Dr Laurence SENDRA GILLE, Dr Catherine MILLIET
Groupement des Entreprises pour la Santé au Travail des Hautes-Alpes (GEST 05)	Dr Gérard MAGALLON
Groupement Interprofessionnel Médico-Social des Bouches du Rhône (GIMS 13)	M Didier BLANCQUAERT, Dr Anne LANDI, Dr Nicole DOUSSELIN
Santé au Travail Provence (STP)	Dr Sylvie ROMAZINI, Dr Hélène RIGAUT
DIRECCTE PACA	Dr André DUBOIS
Equipe de recherche EA 3279, Faculté de médecine – Aix-Marseille Université	Pr Marie-Pascale LEUCHER-MICHEL, M Gauthier BELLAGAMBA